

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 FÉVRIER 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RINNUVELLAMENTU DI A DESIGNAZIONE DI
RIPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA À A
CUMMISSIONE DIPARTIMENTALE DI PRESENZA
PUSTALE TERRITURIALE PUMUNTINCA**

**RENOUVELLEMENT DE LA DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE
POSTALE TERRITORIALE DE CORSE-DU-SUD**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale prévoit dans son article premier qu'est créé dans chaque département, une commission composée notamment de quatre conseillers à l'Assemblée de Corse désignés pour 3 ans.

A cet effet, l'Assemblée de Corse, a par délibération n° 18/050 AC du 8 mars 2018 procédé à la désignation de 4 conseillers titulaires et 4 conseillers suppléants afin d'y représenter l'Assemblée de Corse au sein de cette commission.

Leur mandat étant arrivé à échéance, la Préfecture de la Corse-du-Sud, nous a sollicité par courrier en date du 15 février 2021 afin de procéder au renouvellement de ces désignations.

Je vous propose de désigner nos représentants selon la répartition suivante :

- Femu a Corsica : 1 titulaire et 1 suppléant
- Corsica Libera : 1 titulaire et 1 suppléant
- Paritiu di a Nazione Corsa : 1 titulaire et 1 suppléant
- Per l'Avvene : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.